SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

CODE SUP	NOM SUP	GESTIONNAIRES
A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Collectivités publiques, établissements publics ou concessionnaires de services publics, Association Syndicale Autorisée
A7	Forêt de protection	DDT28/SGREB
AC1	Périmètre de protection de monument historique	Ministère de la culture : UDAP
AC2	Sites inscrits et classés	DREAL Centre Val de Loire
AC3	Réserve naturelle	Muséum National d'Histoire Naturelle
AC4	Site Patrimoniaux remarquables (ZPPAUP, AVAP,Secteur sauvegardé)	Ministère de la culture
AR3	Servitude autour des magasin à poudre et explosifs	Ministère de la Défense
AR6	Abords des champs de tir	Ministère de la Défense
AS1	Périmètres de protection des eaux potables et minérales	ARS
EL7	Alignement des voies publiques	DIRNO, Conseil Départemental, communes
I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	TRAPIL, SFDM
13	Canalisations de gaz	GRT-Gaz
14	Lignes électriques	RTE
17	Stockages souterrains de gaz naturel, hydrocarbures et produits chimiques	Société STORENGY (GDF-Suez) Ministère de la Défense
INT1	Servitude au voisinage des cimetières	Communes
JS1	Protection des installations sportives	DDCSPP, EPCI, Communes

PM1	Plan de prévention des risques naturels ou miniers	DDT28/SGREB
PM2	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	DREAL Centre Val de Loire
РМ3	Plan de prévention des risques technologiques	DREAL Centre Val de Loire
PT1	Télécommunications - protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.	Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, DGAC, Orange,Agence Nationale des fréquences (ANFR)
PT2	Télécommunications – protection des centres de réception radioélectrique contre les obstacles	Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, DGAC, Orange, Agence Nationale des fréquences (ANFR)
PT3	Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Orange
T1	Voies ferrées	SNCF
Т4	Servitude aéronautique de balisage	Ministère de la défense, DGAC
Т5	Servitude aéronautique de dégagement	Ministère de la défense, DGAC
Т7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des périmètres des servitudes T4 et T5	Direction Générale de l'Aviation Civile : DGAC